



Mai 2025

Aides & Accompagnement des agriculteurs

Cadrage

Ce guide a uniquement vocation à concentrer l’information sur les dispositifs déployés par Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi que par les partenaires qu’elle soutient, dans le volet agricole.

Il n’y a pas prétention à être exhaustif, il existe en effet d’autres aides mises en places par la Région ou le Département sur les enjeux agricoles.



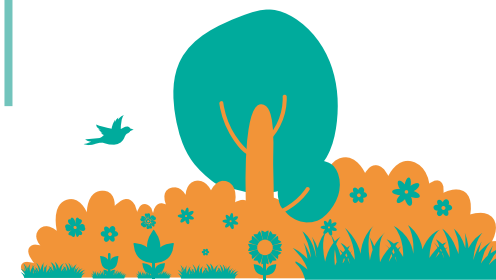
Sommaire

L’ACTION DE L’AGGLOMÉRATION EN CHIFFRES	5
ÉCONOMIE	7
Aide financière pour créer ou reprendre une activité agricole	7
Prêt d’honneur à taux 0 pour créer ou reprendre une activité agricole	8
Démarches à réaliser pour créer ou reprendre une activité agricole	9
Projet d’investissement lié à la transformation et à la commercialisation locale de vos productions	10
Débouchés locaux et travailler avec la restauration collective	11
Difficultés économiques, administratives, juridiques ou sociales sur votre exploitation	12
TOURISME	14
Accompagnement pour développer une activité touristique	14
BIODIVERSITÉ	16
Valoriser et entretenir le bocage	16
Bénéficier de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	18
Restaurer un milieu dégradé en site Natura 2000	19
Actions déployées pour reconquérir la qualité de l’eau	20
DÉVELOPPEMENT DURABLE	23
Projet de développement local : candidater au fond Leader	23

L'ACTION DE L'AGGLOMÉRATION EN CHIFFRES

122 EXPLOITATIONS AIDÉES

Dans le cadre de l'aide à l'installation agricole de l'Agglomération, soit **305 000€** versés entre 2019 et début 2023.



210 KM DE HAIES PLANTÉS

Sur le territoire de l'Agglomération depuis plus de 10 ans.

250 000€ par an de budget pour les travaux. Entre 300 et 350 exploitations accompagnés sur le bocage ces 5 dernières années.

333 AGRICULTEURS

Ont contractualisé des MAEC sur le territoire, correspondant à près de **14 millions d'euros** (hors agriculture biologique) sur la période 2015-2022.





ÉCONOMIE

VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UNE AIDE POUR CRÉER OU REPRENDRE UNE ACTIVITÉ AGRICOLE ?

Guingamp-Paimpol Agglomération apporte une aide forfaitaire de **2 500€** aux agriculteurs qui souhaitent s'installer sur son territoire. Cette aide s'adresse aux exploitations agricoles hors filières maritimes et aquacoles.

Critères d'éligibilité :

- Réaliser une première installation en agriculture
- Avoir son siège social dans l'une des 57 communes de Guingamp-Paimpol Agglomération
- Être exploitant à titre principal
- Avoir réalisé un parcours d'installation PPP
- Avoir obtenu un diplôme agricole conférant le niveau IV (non nécessaire si bénéficiaire de la Dotation Jeune Agriculteur ou du Soutien à l'installation Agricole)
- Avoir réalisé une étude financière prévisionnelle sur 5 ans incluant un revenu au moins égal à un SMIC net annuel à son terme

Pas de limite d'âge et tous les types de production agricole sont éligibles.

Attention, la demande de subvention doit être faite de préférence **avant** l'installation.

Contact : Marie Cosse

Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

06 08 74 92 36

m.cosse@guingamp-paimpol.bzh

VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UN PRÊT D'HONNEUR À TAUX 0 POUR CRÉER OU REPRENDRE UNE ACTIVITÉ AGRICOLE ?

L'Agglomération finance l'association Initiative Argoat Goëlo qui soutient la création et la reprise d'entreprise par l'octroi de prêts d'honneur, **à taux 0**, aux porteurs de projets qui s'implantent sur Guingamp-Paimpol Agglomération ou Leff Armor Communauté.

Ces prêts s'adressent à tous les secteurs d'activités, y compris l'agriculture. Ils peuvent vous permettre de financer une partie de votre projet d'installation et d'accéder plus facilement à des prêts bancaires.

Caractéristiques du prêt d'honneur :

- Aucun taux d'intérêt
- Montant : 25 000 € maximum
- Durée de remboursement : 60 mois, avec la possibilité de différer le début du remboursement

Par ailleurs, l'association peut mettre en place un système de parrainage, pour faire des points réguliers sur votre activité.

Contact : Sandrine Morvan

Animatrice Initiative Argoat Goëlo

02 57 63 02 56

contact@initiative-argosatgoelo.fr



VOUS SOUHAITEZ VOUS RENSEIGNER SUR LES DÉMARCHES À RÉALISER POUR CRÉER OU REPRENDRE UNE ACTIVITÉ AGRICOLE ?

Pour toute question sur la création ou la reprise d'une activité agricole, renseignez-vous auprès du Point Accueil Installation. Il est la porte d'entrée pour les porteurs de projets qui souhaitent s'installer en agriculture, quel que soit le stade d'avancement de leur réflexion. Des conseillers sont présents pour les informer, les orienter et les accompagner sur toutes les questions d'installations (démarches à réaliser, Parcours installations...).

Contact : Point Accueil Installation des Côtes-d'Armor

Maison des Agriculteurs - 22195 Plérin

0820 22 29 35 (0.09€/min)

pai22@bretagne.chambagri.fr



Parmi les structures d'aide à l'installation, l'Agglomération finance l'association Agriculture Paysanne 22.

Agriculture Paysanne 22 mène des actions autour de l'installation et de la transmission en agriculture paysanne. Elle conseille les porteurs de projet, organise des visites de fermes et des formations collectives (ex : 10 jours de formation sur les fermes du réseau pour aborder l'ensemble des questions à se poser avant son installation agricole ; 4 jours de formation pour aborder les aspects juridiques, économiques et humains de la transmission de sa ferme...).

De plus, elle est à l'origine de la Coopérative d'Installation en Agriculture paysanne (CIAP) qui propose un accompagnement complémentaire aux outils existants, notamment via le Stage Créatif, une formation d'un an qui alterne entre des journées théoriques et des stages pratiques.

Contact : Laetitia Piechota

Secrétariat et Gestion

02 96 78 95 41

agriculturepaysanne@wanadoo.fr



VOUS AVEZ UN PROJET D'INVESTISSEMENT LIÉ À LA TRANSFORMATION ET À LA COMMERCIALISATION LOCALE DE VOS PRODUCTIONS ?

Une aide au conseil de Guingamp-Paimpol Agglomération est possible.

Pour des projets d'investissement ayant trait à la transformation et la commercialisation de produits agricoles, qui nécessitent de recourir à des prestations externes de conseil, Guingamp-Paimpol Agglomération peut subventionner 80% du coût total des prestations, avec un plafond de

2 000€.

Les prestations peuvent être de l'ordre de :

- L'accompagnement dans la mise en place ou la structuration du projet de transformation
- La réalisation d'études d'opportunités, de marché, de positionnements marketing...
- Les expérimentations de process de transformation
- Le travail sur la qualité du produit : rédaction de cahiers des charges, réalisation d'analyses...
- La formation liée au projet
- La communication : conception de différents supports et outils de communication, organisation d'événements...

Critères d'éligibilité :

- Avoir une entreprise agricole ou faire partie d'un groupement d'agriculteurs constitué sous forme juridique collective
- Avoir préparé un projet de développement à 3 ans

Attention, la demande de subvention doit être faite **avant** l'engagement de toute dépense.

Contact : Marie Cosse

Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

06 08 74 92 36

m.cosse@guingamp-paimpol.bzh

VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOS DÉBOUCHÉS LOCAUX ?

Guingamp-Paimpol Agglomération peut vous orienter et vous mettre en relation avec les particuliers et les professionnels de la restauration.

Depuis 2011, Guingamp-Paimpol Agglomération est engagée dans la mise en place d'une stratégie visant à développer une alimentation locale et durable.

Dans ce cadre, un guide des producteurs locaux en circuits courts a été réalisé depuis 2022 et est régulièrement réédité.

Si vous souhaitez figurer dans le guide, faites-vous connaître en envoyant un mail à

deveco@guingamp-paimpol.bzh.

De plus, l'Agglomération met en lien les producteurs locaux avec la restauration collective et privée du territoire. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès du contact ci-dessous.

Contact : Marie Cosse

Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

06 08 74 92 36

m.cosse@guingamp-paimpol.bzh

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES, ADMINISTRATIVES, JURIDIQUES OU SOCIALES SUR VOTRE EXPLOITATION ?

Guingamp-Paimpol Agglomération finance l'association Solidarité paysans 22 qui a pour but la défense et l'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés économiques, administratives, juridiques ou sociales.

L'association propose un accompagnement à la demande de l'agriculteurs dans la durée :

- Écoute et soutien moral
- Aide au traitement de la dette (négociation à l'amiable, procédures collectives...)
- Médiation et gestion des conflits
- Réappropriation par l'agriculteur de la gestion et la conduite d'exploitation
- Accompagnement aux changements de pratiques
- Démarches administratives

Contact : Solidarité Paysans 22

93 boulevard Edouard Prigent, 22000 Saint-Brieuc

02 96 78 07 21



TOURISME

VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE ?

Le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération se caractérise par une activité touristique importante pouvant engendrer des retombées financières directes et indirectes. Le service économie/tourisme s'engage à accompagner le territoire et ses professionnels vers une activité touristique plus responsable et équitablement répartie.

Guingamp-Paimpol Agglomération soutient les hébergeurs touristiques en les mobilisant autour d'un développement économique responsable et d'une stratégie définie localement. L'adéquation des projets touristiques avec le schéma de développement du tourisme et des loisirs de Guingamp-Paimpol Agglomération constitue le pilier de l'accompagnement.

Type de projets accompagnés :

L' Agglomération accompagne les hébergements touristiques. Les bénéficiaires de cette aide en ingénierie sont toute personne physique ou morale s'impliquant dans un projet de meublé touristique, de chambre chez l'habitant, de gîte de groupe et d'hébergement insolite. nts en lien avec le développement du tourisme (ex : aménagement d'un accueil à la ferme.

Le service économie et tourisme de l'Agglomération apporte aux hébergeurs une nouvelle approche en apportant une expertise sur la valorisation de leurs hébergements. Le service peut aussi, en fonction de la demande, aiguiller les propriétaires d'hébergements touristiques sur l'interlocuteur adéquat à solliciter grâce à son réseau sur l'ensemble du territoire.

Renseignez-vous auprès du service tourisme pour en savoir plus.

Contact : Service Tourisme

devtouristique@guingamp-paimpol.bzh

02 96 13 59 59 (accueil téléphonique de Guingamp-Paimpol Agglomération)



VOUS SOUHAITEZ VALORISER LE BOCAGE ?

L'Agglomération vous fournit une expertise technique et du conseil pour la plantation, l'entretien et la valorisation de haies, ainsi que pour les questions réglementaires.

Création de haies et/ou talus

Les différents types de travaux proposés :

- Des talutages à la pelleteuse ou à la charrue forestière
- Des plantations de haies d'essences locales
- L'entretien des plantations pendant les 3 premières années à la débrousailluse
- Des travaux hydrauliques (fermetures d'entrée de champ en bas de parcelle, (fossé, aveugle...)

Les techniciens bocage de Guingamp-Paimpol Agglomération accompagnent les agriculteurs à travers :

- La conception d'un projet individualisé à l'exploitation en tenant compte des souhaits de l'agriculteur
- La réalisation clé en main des travaux et suivi de chantiers
- Un suivi des plantations pendant les 5 premières années

Ces travaux sont **financés à 80% par Breizh Bocage** (Conseil régional, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les fonds européens).

Entretien des haies

Les techniciens bocage de Guingamp-Paimpol Agglomération accompagnent les agriculteurs à travers :

- L'organisation de démonstrations d'abattage et broyage de bois pour vulgariser les bonnes pratiques de gestion
- La promotion des bonnes pratiques de gestion (conseils, marquage du bois...)
- L'aide à la réalisation de chantiers de gestion des haies clés en main par des professionnels (organisation des différentes interventions : bucheronnage, rangement, broyage et livraison du bois)
- La mise en place de documents de gestion des haies (Plan de Gestion Durable des Haies)

Valorisation des haies

Les techniciens bocage de Guingamp-Paimpol Agglomération accompagnent les agriculteurs à travers :

- La diffusion des bonnes pratiques d'entretien des haies (cf. rubrique précédente)
- Le contrôle des marchés d'approvisionnement et de l'entretien du bocage
- La mise en relation des différents acteurs, notamment avec la SCIC Bocagenèse (coopération qui achète et vend du bois pour le paillage et les chaudières à plaquettes)
- La rédaction de cahiers des charges pour l'approvisionnement et pour les travaux

L'Agglomération accompagne aussi les agriculteurs dans la réflexion préalable à l'installation de chaudière à bois.

Protection du bocage et des boisements

Les techniciens bocage de Guingamp-Paimpol Agglomération accompagnent les agriculteurs à travers :

- La gestion des demandes de travaux (demande de coupe, abattage d'arbre, travaux d'amélioration...)
- La gestion des demandes d'arasement des haies

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site, page «Le bocage et les espaces boisés» :

<https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/bocage-et-espaces-boises/>

Contact : Techniciens bocage

bocage@guingamp-paimpol.bzh

VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE MESURES AGRO-ENCIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) ?

Guingamp-Paimpol Agglomération porte deux Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) qui permettent aux agriculteurs de contractualiser des MAEC, un dispositif de la Politique Agricole Commune (PAC) rémunérant les agriculteurs ayant des pratiques vertueuses pour l'environnement. Elle est donc votre interlocuteur privilégié pour toute question ou demande concernant les MAEC.

Sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, les MAEC ouvertes concernent :

- Le système herbager
- La réduction de pesticides
- La réduction de fertilisation
- Le semi sans labour
- La gestion durable du bocage
- La gestion des prairies humides
- La création de prairies ou de couverts fleuris

Cependant, elles varient selon le secteur géographique. Renseignez-vous auprès de Guingamp-Paimpol Agglomération pour connaître les MAEC ouvertes dans votre secteur.

L'Agglomération accompagne les agriculteurs à travers :

- La réalisation de diagnostic agro-écologiques, obligatoires pour pouvoir bénéficier de MAEC
- Le montage des dossiers et le suivi des engagements

Contact : Accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération :

Demandez Anne LE BRIGANT du Service Biodiversité-Environnement

02 96 13 59 59

a.brigant@guingamp-paimpol.bzh

VOTRE EXPLOITATION SE TROUVE DANS UN SITE NATURA 2000 ET VOUS SOUHAITEZ RESTAURER UN MILIEU DÉGRADÉ ?

Natura 2000 est un programme inscrit dans la politique européenne de préservation de la biodiversité. Ce programme vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe, tout en tenant compte du contexte socio-économique. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, sur lesquels des mesures existent pour les préserver.

Il existe 3 sites Natura 2000 sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération :

- Site Trégor-Goëlo
- Site des têtes de bassin versant du Blavet et de l'Hyères
- Site de la rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay

Pour leur description, rendez-vous sur notre site, à la page «Natura 2000»:

<https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/environnement/natura-2000/>

Au sein des sites Natura 2000, les travaux de restauration d'habitats (ex: broyage de prairies, de landes ou de tourbières trop âgées, curage de mare, entretien de la végétation des berges des cours d'eau...) **peuvent être financés à 100%.**

L'Agglomération accompagne les agriculteurs à travers :

- L'élaboration d'un cahier des charges des interventions nécessaires
- La recherche d'entreprises et le suivi des chantiers
- Le rappel des règles à respecter en cas d'intervention par l'agriculteur lui-même
- Les déclarations réglementaires

Contact : Accueil de Guingamp-Paimpol Agglomération:

Demandez le Service Biodiversité-Environnement

02 96 13 59 59

contact@guingamp-paimpol.bzh

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DÉPLOYÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ?

Deux contrats de bassins versants sont en place sur le territoire de l'Agglomération :

- Le contrat Jaudy/Guindy/Bizien/Grand-Trieux
- Le contrat Léguer

Dans le cadre de ces contrats, Guingamp-Paimpol Agglomération travaille sur les enjeux de quantité et qualité de l'eau :

- Réduire et améliorer l'usage des pesticides
- Appliquer une fertilisation raisonnée
- Mieux connaître les pressions bactériologiques
- Mieux connaître les pressions quantitatives sur la ressource

Ainsi, elle finance des actions en direction du monde agricole :

- Animation agricole (ex : communication sur des thématiques précises à la demande des agriculteurs, diffusion des nouvelles réglementations, promotion des dispositifs d'aide matériel)
- Actions collectives agricoles - Hors production légumière (ex : conseil sur les changements et adaptations de pratiques)
- Actions collectives agricoles - Productions légumières (ex : démonstrations de matériel de substitution aux désherbages chimiques)
- Actions individuelles agricoles (ex : diagnostic «amélioration/ changement de pratiques pour lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles» avec un focus sur les pollutions d'origine bactériologique, diagnostic «changement/évolution de système, diagnostic MAEC)

Ces actions sont menées par des organismes de conseil agricoles (Chambre d'Agriculture, GAB22, CEDAPA...) pour le compte de l'Agglomération.

Les programmes de préservation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau bénéficient du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et du Conseil Départemental 22.

Contact : Florent Mercier :

Coordinateur Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

06 81 58 71 81

f.mercier@guingamp-paimpol.bzh



DÉVELOPPEMENT RURAL

VOUS PORTEZ UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

Candidatez au **fond LEADER**.

Guingamp-Paimpol Agglomération porte un programme LEADER pour la période 2023-2027.

Le programme européen permet de financer des projets de développement rural portés par des acteurs locaux. Un des axes vise l'essor d'une économie rurale, favorable à l'emploi, à travers la valorisation en local des ressources et productions du territoire et la mise en oeuvre des pratiques plus sobres pour un territoire résilient. Des projets issus du secteur agricole peuvent être soutenus dans leur recherche de solutions expérimentales et innovantes.

Contact : Myriam Seib

Animatrice du programme LEADER

02 96 13 13 50

m.seib@guingamp-paimpol.bzh



@GuingampPaimpolAgglo



Guingamp-Paimpol Agglomération

